Décision 96-D-15 du 12 mars 1996

relative à des pratiques mises en oeuvre par le Syndicat des architectes libéraux du département de la Haute-Loire et le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Auvergne

Posted on: 22 mars 1996 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision
40.87 Ko